

Non aux classes double-niveau CM2/6^e
Non à la déréglementation tous azimuts !
Respect des statuts particuliers des certifiés, agrégés

Dans l'avant-projet académique soumis pour « concertation » aux organisations syndicales, **le rectorat a annoncé vouloir mettre en place, à titre d'expérimentation, des classes double-niveau CM2-6^e**. Il s'agit selon eux de renforcer le cycle 3 (Cm1-Cm2-6^e) et renforcer la liaison école-collège, pilier de la loi d'orientation Peillon de 2013 et de la réforme des collèges.

Au collège Balzac de Neuilly Sur Marne, la direction soumet ainsi au vote du conseil d'administration du 2 juin un « *livret classe parcours Cm2-6^e* » dans lequel sont formulées les propositions suivantes :

- Faire venir 3 jours par semaine une classe de CM2 de l'école Marcel Cachin dans le collège
- Créer deux groupes double-niveau 6^e/CM2, dont les emplois du temps seraient « calés » afin qu'un groupe ait cours avec le professeur des écoles et l'autre avec les enseignants du collège.
- Les élèves de 6^e auraient donc par semaine 4h de français (sur 4h30), 3h de Maths (sur 4h30), 1h d'anglais (sur 4h), 2h de sciences (sur 4h) et 2h d'enseignements artistiques (sur 2h) en commun avec les CM2.
- Le tout serait cadré par un « projet commun » dans lequel activités et productions sont déjà imposées.

Le SNFOLC Créteil alerte les collègues sur la signification de la mise en place de telles expérimentations pilotées directement par le rectorat. Celles-ci s'insèrent pleinement dans la mise en œuvre de la réforme des collèges, dont nous exigeons l'abrogation. Elles contiendraient de fait la remise en cause des statuts des professeurs agrégés et certifiés qui prévoient qu'ils enseignent des connaissances disciplinaires à des élèves de collèges et lycées. Elles entraîneraient de fait une multiplication de réunions de « concertation » pour les collègues. Ainsi avec un tel projet comment concilier les 24 heures hebdomadaires d'enseignement des professeurs des écoles avec les 18 heures des certifiés, au moment où la ministre de la fonction publique vient de publier un rapport sur le temps de travail des fonctionnaires ?

Aux garanties statutaires définies nationalement par décret, ce projet oppose la définition locale des obligations réglementaires de service définie par le conseil d'administration. A la liberté pédagogique individuelle dans le cadre de programmes et horaires nationaux, il oppose l'obligation de s'insérer dans des projets pédagogiques locaux.

C'est la logique des projets éducatifs de territoire insérés dans la réforme des rythmes scolaires du 1^{er} degré. C'est aussi la logique du projet de loi Travail rejeté par les salariés du privé et du public qui unissent leurs forces pour en exiger le retrait. C'est la logique de l'inversion de la hiérarchie des normes qui pulvérise les droits collectifs attachés au code du travail et aux conventions collectives.

C'est pourquoi le SNFOLC Créteil demande le retrait immédiat de ces expérimentations, l'abrogation de la réforme des collèges, et exige le respect des statuts :

Le SN FO LC rappelle que statutairement les professeurs certifiés et agrégés enseignent à des élèves du secondaire, ceux des écoles enseignent à des élèves de primaire, sur la base de programmes, d'horaires, et d'obligations de services définies nationalement.

Et cas d'accident d'un élève de CM2 en classe avec un certifié qui porterait la responsabilité ?

Le SNFOLC Créteil appelle les collègues à se réunir dans leurs établissements, à discuter de ces questions, à exiger le retrait de ces expérimentations, à réaffirmer leurs revendications d'abrogation de la réforme des collèges, de retrait du projet de loi El Khomri, à préparer la grève et la manifestation nationale du 14 juin.

Il se met en rapport les syndicats du premier degré SNUDI-FO de l'académie de Créteil pour ensemble décider d'initiatives communes pour faire reculer le rectorat.